Nice : prison ferme pour le migrant nigérian, connu pour apologie du terrorisme, qui avait agressé sexuellement une trisomique dans un jardin public

29/06/2021 à 8h52



Le tribunal correctionnel de Nice a condamné hier Johnson Abiodun, 20 ans, à dix-huit mois de prison ferme. Le 20 mai, il avait agressé sexuellement une trisomique dans le jardin d'Arménie, avenue de Suède, près de la Prom'. Ce Nigérian sans papiers, à la demande d'asile périmée, errait depuis quelque temps dans Nice. Il allait de logement provisoire en logement provisoire, via le 115. Le prévenu avait même été interpellé, en état d'ébriété, pour apologie du terrorisme… avant d'être relâché, l'infraction ne paraissant pas constituée. Le parquet avait fait appel de cette décision.

En garde à vue, Johnson Abiodun avait reconnu les faits d'agression sexuelle. Mais, interrogé hier par Main Chemama, président du tribunal, il a finalement nié les avoir commis. « Je ne l'ai jamais touchée. » Et d'accuser la police d'avoir trafiqué son procès-verbal. Plusieurs témoins, dont un agent de la ville de Nice, avaient entendu les appels de détresse de la victime et étaient Intervenus. L'un d'eux avait découvert

le migrant couché sur sa victime. L'agresseur n'a, heureusement, pas pu aller plus loin.

Le procureur de la République, Vincent Edel, a souligné sa dangerosité et réclamé 18 mois de prison avec maintien en détention et interdiction de territoire français de trois ans. Le tribunal a suivi, rallongeant jusqu'à 5 ans l'interdiction de paraître sur le territoire français une fois la peine purgée.

Nice Matin